



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

El Salvador

Question écrite n° 3379

Texte de la question

M. Jean-Claude Bureau souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation et le rôle de la force de l'ONU à El Salvador (ONUSAL) qui compte une vingtaine de gendarmes français. En effet, ce pays est entré dans un processus démocratique dès la signature du traité de Chapultepec en janvier 1992. La volonté politique existait depuis plusieurs années puisque le président Cristiani avait, en 1989, affiché l'objectif d'ancrer la paix sur la base d'un nouveau contrat social. Dans ce contexte, l'ONUSAL devait assurer la surveillance du bon accomplissement du traité fondamental de 1992. Aujourd'hui que la paix est ancrée dans les esprits et que les instances organiques de l'État ont été refondues dans un souci démocratique, il lui demande si la France entend participer à cette évolution par une présence d'éléments militaires renforcée au sein de l'ONUSAL, ou si notre pays pense développer une coopération bilatérale dont la finalité serait d'aider au relèvement économique de El Salvador.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur le rôle de la mission d'observation de l'ONU au Salvador (ONUSAL) et la participation française à cette mission. Le mandat de l'ONUSAL a été prolongé jusqu'en mai 1994, c'est-à-dire jusqu'à la tenue des élections qui marqueront l'aboutissement de l'accord de paix. Dans ce cadre, la participation française à l'ONUSAL est actuellement de quinze gendarmes (au titre de la composante militaire) et de deux policiers au sein de la division police qui est chargée de la création et de la formation d'une nouvelle police civile. Notre participation devrait demeurer à ce niveau, ce qui n'exclut pas bien sûr la poursuite et le développement de notre coopération bilatérale engagée depuis le début du processus de paix. À cet égard, il convient de mentionner l'augmentation de l'enveloppe de coopération culturelle, scientifique et technique, la reprise d'opérations d'aide alimentaire en 1992 et 1993, le développement d'une coopération régionale ainsi que l'importante contribution financière au plan d'aide apportée par la Communauté au Salvador pour la reconstruction nationale et en particulier la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile.

Données clés

Auteur : [M. Bureau Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3379

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1860

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3643